

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 12/09/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 12 septembre 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 7 septembre 2017.

Inscrits : 15

Présents : 10

Votants : 12

Présents : Yves de CHALENDAR - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND - Joël BOST - Bruno GOUTTENOIRE - Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ – Bénédicte PRISSET -Audrey TUM – Nathalie VIDAL

Excusés : Yvan AUJOGUE pouvoir donné à Audrey TUM
Dominique CHAPPELAND pouvoir donné à Yves de CHALENDAR
Eliane PEROTTI
Jean-Christophe BOLAC

Absent : Xavier BOUET

Secrétaire de séance : Dominique LE GOFF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la nouvelle Secrétaire Générale : Madame Sandra GUILLON.

Il lui souhaite la bienvenue au sein de la Commune.

1. AJOUT DE DEUX SUJETS A L'ORDRE DU JOUR.

- a. **Fixation des tarifs des insertions publicitaires dans le Bulletin municipal**
- b. **Soutien aux îles frappées par l'ouragan « Irma »**

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 3 JUILLET 2017.

Le Procès-Verbal du Conseil du 3 juillet 2017 est adopté.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

3. CONVENTION POUR « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brice DURAND. Ce dernier présente le projet de convention à intervenir entre la CAVBS, le SYDER et la commune pour maîtriser les consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations. Dans le cadre de sa compétence « Maîtrise de la demande de l'énergie » le SYDER met en œuvre un service Conseil en Energie Partagé (CEP).

La commune adhérente bénéficiera de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé. Ce conseiller a une totale indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'études et des entreprises. Il est l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes les questions énergétiques.

Une convention à intervenir, définit les modalités de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer la convention d'intervention, au bénéfice de la commune, du service de Conseil en Energie Partagé, telle que proposée par le SYDER.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

4. INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brice DURAND. Ce dernier informe que le SYDER procède au recensement des communes intéressées par l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le développement du véhicule électrique suppose que des infrastructures de recharge en accès public soient disponibles.

La CAVBS, dans le cadre de son plan Climat-Air-Energie Territorial, souhaite accompagner les communes pour prendre part à la lutte contre la pollution atmosphérique locale par le biais de l'électromobilité, en participant au déploiement de bornes de recharge.

Les modalités d'installation seront, si le principe est retenu, validé en liaison avec la CAVBS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : de valider le principe du projet d'installation d'une borne de recharge.

DETAIL DES VOTES : POUR : 8

Abstentions : 4 (A. TUM, Y. AUJOGUE, J. BOST, A. DESSAINTJEAN)

5. POINTS SUR LA RENTREE SCOLAIRE ET REORGANISATION DES TEMPS DE TRAVAIL.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Agnès DESSAINTJEAN, qui fait le point sur la rentrée scolaire.

Le nombre d'enfants atteint 88 contre 83 à la rentrée précédente.

Le maintien à 4 jours et demi du temps scolaire a imposé de mettre en place des NAP. Cela a nécessité un travail important tant de la commission Affaires scolaires que de la commission du personnel.

A la demande de certains personnels, une réorganisation des temps de travail a été à reconcevoir.

Deux temps de travail doivent être modifiés, en augmentation, celui d'une adjointe d'animation, et celui de l'ATSEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- **d'augmenter le temps de travail annualisé de 13 heures 8 minutes à 17 heures 42 minutes pour une adjointe d'animation.**
- **d'augmenter le temps de travail annualisé de 28 heures à 29 heures 10 minutes pour l'ATSEM.**
- **d'ouvrir les crédits nécessaires.**

DETAIL DES VOTES : POUR : 11

Abstention : 1 (B. GOUTTENOIRE)

6. PRET DE LA SONO.

Monsieur le Maire indique qu'il paraît souhaitable qu'une location soit fixée pour le prêt de la sono aux associations. Cela permettrait de responsabiliser les utilisateurs de la sono, et permettrait de couvrir une partie des frais d'entretien de ce matériel.

Un contrat de prêt sera établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- **de fixer une participation aux frais d'utilisation de la sono appartenant à la commune. Son montant est fixé à 50 € par utilisation pour le gros système et 20 € par utilisation pour le petit système.**
- **de demander une caution de 400 € par utilisation.**

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

7. FIXATION DES TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une fixation des tarifs des annonces publicitaires dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix des tarifs des insertions publicitaires dans le Bulletin municipal, savoir :

Après discussion, il est proposé de reconduire les tarifs appliqués en 2016, y compris pour encourager les entreprises installées ou créées sur le territoire de la commune à se faire connaître. Le principe de fixer un tarif réduit pour les annonceurs de Jarnioux qui insèrent pour la première fois une annonce publicitaire est reconduit. Ce tarif pourrait être égal à environ 50 % du tarif de base.

Tarifs 2016

Dimensions	PRIX	
	Noir et Blanc	Couleurs
1/8 page	45 €	65 €
1/4 page	85 €	125 €

Tarifs 2016 Première insertion

Dimensions	PRIX	
	Noir et Blanc	Couleurs
1/8 page	23 €	33 €
1/4 page	43 €	63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'approuver les tarifs d'insertion des annonces publicitaires dans le bulletin municipal selon les barèmes proposés.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

8. SOUTIEN AUX ILES FRAPPEES PAR L'OURAGAN « IRMA ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition des Maires ruraux de France, qui suggèrent aux communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

Monsieur le Maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par la structure : Fondation de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- **de verser une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma,**
- **de la fixer à la somme de 200 euros,**
- **et de la verser sur le compte de la structure Fondation de France.**

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

Fin de séance à 22 h 30